



1162 Saint-Prex, le 31 mai 2023

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE LA PRM**

**Séance du mardi 30 mai 2023
Présidence : M. Antoine Chappuis**

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

Préavis n° 02/03/2023

- après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction présentant les comptes 2022
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

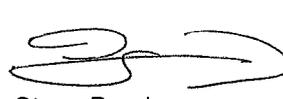
1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2022, représentant des charges à hauteur de CHF 14'251'509.75 et des recettes pour un montant de CHF 6'927'313.37. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 7'324'196.38, est entièrement couverte par les communes membres ;
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2022, représentant des charges à hauteur de CHF 2'898'533.29 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et les revenus étant les suivants :
 - CHF 2'568'633.29 (charges), CHF 3'360'108.63 (revenus) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 297'340.70 (charges), CHF 57'180.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 19'960.00 (charges), CHF 10'810.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 8'800.00 (charges), CHF 3'160.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 4'800.00 (charges), CHF 2'125.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

Le Président


Antoine Chappuis



Le Secrétaire


Steve Bruchez



1162 Saint-Prex, le 31 mai 2023

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE LA PRM**

**Séance du mardi 30 mai 2023
Présidence : M. Antoine Chappuis**

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

Préavis n° 01/03/2023

- vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2022.

Le Président


Antoine Chappuis



Le Secrétaire


Steve Bruchez